

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI QUINZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX

Présents : Mesdames : Audrey LE GALES et Corinne DEJEAN

Messieurs : Daniel GRYCZA, Gérard SOUVERVILLE, Gilbert GUILHEM,
Roger GHIRARDO, Yoann CLAUDIN et Eric SOULA

Absents excusés : Mesdames: Christiane DANGLA, Marianne LAUZERAL et Alexia RON
Messieurs : Gérard ROUJAS, Marcel FABRIS et Sébastien DARAUD

Procurations : Mme Marianne LAUZERAL donne procuration à M. Yoann CLAUDIN
M. Marcel FABRIS donne procuration à M. Gérard SOUVERVILLE
M. Gérard ROUJAS donne procuration à M. Roger GHIRARDO

Secrétaire de séance : Madame Corinne DEJEAN

Ouverture de la séance à 20h30 qui se déroule à la Salle du Conseil Municipal.

- **Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du 04 octobre 2022 :**
Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la Séance Ordinaire du Conseil Municipal du 04 octobre 2022 et le soumet au vote des membres de l'assemblée.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, ce compte-rendu.

- **Augmentation du tarif des repas de la cantine :**
Le contrat avec API restauration a été renouvelé jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022/2023.

Le 15 septembre 2022, API a adressé un courrier pour signaler une augmentation de leurs tarifs de 5% à partir du 1^{er} septembre 2022.

Monsieur le Maire propose de passer le prix du repas à la cantine de 3,34 € à 3,50 euros.

Monsieur le Maire soumet cette proposition aux membres de l'assemblée :

POUR	11
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Après délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de :

- facturer le repas à un prix journalier de 3,50 euros TTC,
- appliquer cette augmentation à compter du 1^{er} décembre 2022 ;
- prendre sur le budget communal la totalité de l'augmentation des mois de septembre, octobre et novembre.

- **Effacement des réseaux aériens le long de la route de Carbonne (RD73) :**
Monsieur le Maire rappelle que les prochains travaux d'urbanisation vont concerner le chemin de Bonzom afin de sécuriser l'accès à la nouvelle école et la Route de Carbonne.

Partie Electrique :

En juin 2022, la mairie a demandé au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Garonne (SDEHG) d'engager une étude pour l'enfouissement des réseaux le long de la route de Carbonne.

Afin d'optimiser le montant des subventions du SDEHG, les travaux seront engagés sous forme de 2 tranches sur 2 années distinctes :

- Tranche 1 : de la sortie de ville côté Route de Lafitte-Vigordane jusqu'au n°20, route de Carbonne soit environ 280 mètres ;
- Tranche 2 : du n° 20, route de Carbonne jusqu'à la limite de la zone d'agglomération.

Les travaux de la tranche 1 consistent en :

- la dépose du réseau basse tension aérien existant sur environ 280 mètres entre le rond-point de la RD 73 et la sortie de ville côté Route de Lafitte-Vigordane ;
- la construction d'un réseau d'alimentation souterrain d'environ 280 mètres de longueur ;
- la reprise des différents branchements existants ;
- la réalisation du génie civil correspondant ;
- la dépose de 3 appareils d'éclairage public existants sur poteaux béton en 40 Watts leds à reposer en lieu et place de 3 lanternes à rénover sur la commune ;
- la construction d'un réseau d'éclairage public souterrain d'environ 280 mètres de longueur ;
- la fourniture et pose de 9 ensembles d'éclairage public de type routier/déco, composés chacun d'un mât de 7 mètres de hauteur et d'une lanterne équipée de source LED 55 Watts maxi.
- la fourniture et pose d'un dispositif d'abaissement de puissance individuel en milieu de nuit (50 % minimum) sur chaque lanterne.

Le montant de ces travaux se décompose comme suit :

•	TVA (récupérée par le SDEHG)	26 279€
•	Part SDEHG	87 250€
•	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	53 412€
Total		166 941€

Monsieur le Maire soumet cette proposition aux membres de l'assemblée :

POUR	11
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'Avant-Projet Sommaire.
- décide par le biais de fonds de concours, de verser une « Subvention d'équipement-autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles pour la partie électricité et éclairage, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication et s'engage à verser au SDEHG une contribution correspondante.

Partie Téléphonique :

Le Conseil Municipal souhaite profiter de ces travaux (Tranche 1) pour enfouir le réseau de télécommunication. Le montant de cette dépense s'élève à :

- 1 925 € TTC pour les frais d'étude et d'ingénierie du génie civil,
- 46 200 € TTC pour la Tranche 1 de travaux.

Monsieur le Maire propose d'engager cette tranche de travaux pour un montant total prévisionnel de 48 125 euros, de l'autoriser à signer les dossiers techniques relatifs à ce sujet et de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Monsieur le Maire soumet cette proposition aux membres de l'assemblée :

POUR	11
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- à adopter le programme des travaux le long de la RD73 (route de Carbonne) ;
- à engager le financement pour un montant de 1 925 € TTC et de 46 200 € TTC ;
- demander une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental ;
- à signer tous documents relatifs à ce projet.

➤ **Autorisation pour signer 2 conventions avec le SDEHG :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 2 conventions qu'il a à signer avec le SDEHG :

- * la première pour une servitude de passage du réseau électrique destiné à alimenter le lotissement des Feuillants ;
- * la deuxième pour une servitude de passage du réseau électrique destiné à alimenter le bâtiment communal (future épicerie)

Monsieur le Maire soumet ces 2 propositions aux membres de l'assemblée :

POUR	11
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de prendre une délibération distincte pour chaque demande ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la servitude de passage du réseau électrique destiné à alimenter le lotissement des Feuillants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la servitude de passage du réseau électrique destiné à alimenter le bâtiment communal (future épicerie).

➤ **Convention « COTE PIZZA » - Prélèvement de 300 euros par trimestre :**

Monsieur le Maire rappelle que la convention signée avec la société SARL MAGEL précise que l'électricité est due par l'entreprise.

Pour une raison comptable, la société SARL MAGEL, demande un prélèvement régulier de 300 euros par trimestre avec régularisation au mois de juillet de chaque année.

Monsieur le Maire soumet cette proposition aux membres de l'assemblée :

POUR	11
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, décide à l'unanimité des membres présents de prendre cette pour facturer chaque trimestre 300 euros à société SARL MAGEL.

➤ **Modification du PLU :**

Monsieur Yoann CLAUDIN rappelle que :

- lors de la séance du 28 février dernier, le conseil avait pris une délibération pour « une déclaration de Projet » en vue de permettre l'implantation d'un parc photovoltaïque sur le foncier communal ;
- lors de la séance du 5 septembre dernier, le contour de la modification n°4 du PLU avait été évoqué ; il portait principalement sur :
 - ✓ l'intégration du coefficient biotope par surface ;
 - ✓ des précisions sur le règlement du PLU à propos des clôtures, des distances pour implanter une piscine, les caractéristiques des toitures et des façades,..... ;
 - ✓ la suppression du classement « habitat » sur la zone des commerces,

Monsieur Yoann CLAUDIN, présente en séance le règlement du PLU avec les modifications qui portent sur :

en zone UA : les eaux usées, les eaux pluviales, électricité, téléphone, collecte des déchets urbains, les hauteurs des constructions, les distances des constructions, les bordures de toitures, les façades, les clôtures, les toitures, les piscines ;

en zone UB : les eaux usées, les eaux pluviales, électricité, téléphone, collecte des déchets urbains, les hauteurs des constructions, les distances des constructions, les bordures de toitures, les façades, les clôtures, les toitures, les piscines, un coefficient d'emprise au sol qui remplace le coefficient biotope.

en zone UX : idem à la zone UA ;
en zone AU : idem à la zone UB ;
en zone N et A : idem à la zone AU ;

Le conseil Municipal prend délibération et adopte à l'unanimité des membres présents ces évolutions.

➤ **Désignation d'un 4ème adjoint :**

Monsieur le Maire rappelle :

- la démission de Madame Isabelle GARCIA-RIBET en février dernier de son poste de conseiller municipal et de premier adjoint ;
- il a été acté que le deuxième adjoint passait 1er adjoint, le troisième adjoint passait deuxième adjoint et le quatrième adjoint passait troisième adjoint.
- un appel à candidature pour le poste de 4ème adjoint a été lancé avec pour missions : la réhabilitation de la Cave et les projets à caractère environnementaux sur la Commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Yoann CLAUDIN est le seul candidat.

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée la création d'un 4ème poste d'adjoint

POUR	11
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le conseil municipal, prend la délibération, à l'unanimité des membres, pour créer un quatrième poste d'adjoint.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de se positionner sur la candidature de Monsieur Yoann CLAUDIN comme 4ème adjoint :

POUR	11
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le conseil municipal, prend la délibération, à l'unanimité des membres, pour attribuer le poste de 4ème adjoint à Monsieur Yoann CLAUDIN.

➤ **Point sur la rentrée à la nouvelle école :**

Monsieur Gérard SOUVERVILLE fait un point sur la rentrée à la nouvelle école :

- le 7 novembre 2022, enfin !, les élèves de l'école élémentaire de Peyssies ont pu effectuer leur rentrée scolaire au sein de la nouvelle école ;
- lors de ce premier jour, les parents, venus amener leurs enfants, étaient autorisés à visiter les locaux ; elles n'ont reçu que des retours positifs tant des parents que des élèves.
- dorénavant, la commune va financer quotidiennement le pain ; la boulangerie de Longages et l'épicerie du village assureront cette livraison ;

Une journée porte ouverte sera organisée le samedi 26 novembre 2022 de 10h à 14 h par la municipalité afin que les Peyssiessoises et Peyssiessois puissent visiter cette belle réalisation.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 06 décembre 2022 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.
